

Cruseilles, le 14 octobre 2016



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 octobre 2016

Le mardi 11 octobre 2016 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le président en date du 5 octobre 2016, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges-Noel NICOLAS, M. Michel de REYDET

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex

M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Catherine CHALLANDE,
M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, Mme Dorine PEREZ, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Saint Blaise

M. André VESIN

Commune de Villy le Pelloux

M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Procurations :

M. Louis-Jean REVILLARD, Commune de Cruseilles
Mme Laura VIRET, Commune du Sappey
M. Jean-Marc BOUCHET, Commune de Villy le Bouveret

Excusés :

M. Jean-Louis FELFLI, M. Christophe BOYER, Commune de Cernex

Présents : 24

§§§

M. le président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal datant du 13 septembre 2016 à approbation.

M. Louis Jacquemoud souhaite revenir sur son intervention concernant la délibération relative à la convention de l'interconnexion avec la C2a. Il regrette de ne pas avoir obtenu les chiffres de la Douai et s'interroge également sur les pénalités pour dépassement de consommation prévues dans la convention. Ce volume est exprimé pour une année ce qui n'empêche pas des appels de fonds trimestriels.

Une remarque a également été formulée par M. Jean-Marc Bouchet par mail sur la délibération « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES TRANSFERT DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT » : Sans se prononcer au nom de sa procuration, M. Jean-Marc Bouchet s'abstient précisant que sa commune, dans une situation analogue, n'a pas réclamé de loyer à la CCPC et regrette le déficit de dialogue engendrant ce désaccord entre les deux parties sur ce sujet ».

Celui-ci est ensuite approuvé à l'unanimité.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Xavier Brand a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le président excuse Mme la Sous-Préfète, Mme Dominique Alvin, M. Pierre Gal et remercie Mme Christine Megevand, M. Vincent Michel pour leur présence.

2 - Délibérations

FINANCES

1. DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2016 BUDGET GENERAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Daniel Bouchet précise que l'examen des inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 appelle quelques ajustements et inscriptions d'ampleur mineure.
2. DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT, **VOTEE A L'UNANIMITE**
3. DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE EAU, **VOTEE A L'UNANIMITE**
4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - USSÉS ET BORNES, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Vincent Humbert précise que ce budget supplémentaire prend en compte la baisse de subventions régionales aux postes d'animation et un retard de la mise en œuvre du programme Leader.

5. ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANIM'AGE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le président précise que l'association ANIM'AGE intervient au sein de l'EHPAD du Salève à Cruseilles. Elle a pour but de proposer des projets d'animation et permet d'offrir aux résidents des sorties et des ateliers divers. Mme Brigitte Carlioz demande si l'association sollicite d'autres communes que Cruseilles, qui pour sa part, apporte son soutien à travers le CCAS.

FONCIER

6. ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET ENQUETE PARCELLAIRE POUR L'AMENAGEMENT ET LA REGULARISATION D'UNE PLATEFORME A ALLONZIER LA CAILLE LIEU DIT BUBLENS SUR UNE PARCELLE CADASTREE B 1075 DESTINEE AU TRI DES DECHETS MULTI MATERIAUX SEMI ENTERRES ET DEPOSE DES ORDURES MENAGERES ET A UN ARRET DE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC CHALET ABRIS DE BUS ET UNE BOITE DE RELEVÉ POSTAL, **1 CONTRE** - Arrivée de Mme Charlotte BOETTNER

M. Christian Bunz explique que la CCPC doit maîtriser le foncier d'une surface de 250 m², occupé de longue date sans titre. A défaut d'accord amiable du propriétaire actuel, la CCPC demande l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

M. Gilles Pecci précise qu'il s'agit d'une ancienne route à la Mandallaz. Des bacs roulants et des abris bus y sont déjà installés et qu'il convient, notamment pour des raisons de sécurité, de régulariser cette situation.

M. Georges Noel Nicolas ajoute que les capacités actuelles des bacs d'ordures sont trop limitées.

M. Guy Demolis demande si cette implantation est conforme au PLU ; ce que confirme M. Gilles Pecci.

M. Michel de Reydet estime que le règlement de ce dossier ouvert depuis plusieurs années se heurte à des conflits de personnes, justifiant la position du propriétaire, et que l'implantation des bacs pourrait être prévue ailleurs.

M. Christian Bunz, admet les problèmes relationnels mais souligne que l'agrandissement de cette plateforme est nécessaire sur un site adapté à son usage actuel. Il est prêt à rencontrer la propriétaire de la parcelle.

7. ACQUISITION DES TERRAINS NECESSAIRES A LA CONSTITUTION DES PERIMETRES IMMEDIATS DES CAPTAGES CONFORMEMENT A L'ARRETE PREFECTORAL D'UTILITE PUBLIQUE n° 2012170-0011 du 18/06/2012, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Dominique Batonnet rappelle qu'un accord de principe de la CCPC pour l'achat d'une parcelle au Mont Sion 1 a été passé. La société Teractem a bien transmis la promesse de vente signée.

SPORT

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS - COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. François Richer précise que la délibération porte sur la mise à disposition du stade d'Allonzier la Caille auprès de la commune, dans le cadre des activités périscolaires.

M. Vincent Humbert considère que la disparition du club de football doit conduire la CCPC à réduire l'entretien, voire proposer à la commune de le reprendre en charge. M. Gilles Pecci précise que les activités périscolaires peuvent se faire ailleurs et se dit ouvert à cette éventualité, précisant que l'emplacement pourrait répondre à des besoins ultérieurs dans le domaine scolaire.

Mme Christine Megevand et M. Xavier Brand, considérant la forte occupation des autres stades du territoire, estiment que le terrain pourrait aussi être proposé à d'autres clubs, si besoin avec une installation sommaire d'éclairage pour permettre les entraînements.

9. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS - COMMUNE DE CRUSEILLES, **VOTEE A L'UNANIMITE**
Il y a lieu de préciser que la convention porte sur les deux terrains et non seulement celui en herbe.

TRANSPORTS SCOLAIRES

10. TRANSPORTS SCOLAIRES 2016 - 2017 - REMBOURSEMENT DE CARTE DE TRANSPORT AUX FAMILLES, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Bernard Saillant précise que des changements de situation interviennent (déménagement, changement d'établissement scolaire, etc.) chaque année justifiant des demandes d'annulation ou de remboursement de la part des familles.
11. TRANSPORTS SCOLAIRES 2014 - 2018 MARCHE N°2014-216-01 LOT 5 CIRCUITS 216001 - 216004 - 216006 - 216007 - 216009 - 216010 - 216010 B MODIFICATION DES MODALITES DE REVISION DES PRIX SUITE A LA SUPPRESSION D'INDICES INSEE 2016 APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AVEC LA SOCIETE SABA, **VOTEE A L'UNANIMITE**
12. TRANSPORTS SCOLAIRES 2014 - 2018 MARCHE N°2014-216-02 LOT 6 CIRCUITS 216003 -216008 -216013 -216014 MODIFICATION DES MODALITES DE REVISION DES PRIX SUITE A LA SUPPRESSION D'INDICES INSEE 2016 APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AVEC LES VOYAGES GAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**
13. TRANSPORTS SCOLAIRES 2014 - 2018 MARCHE N°2014-216-03 LOT 7 CIRCUITS 216017 MODIFICATION DES MODALITES DE REVISION DES PRIX SUITE A LA SUPPRESSION D'INDICES INSEE 2016 APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AVEC LES VOYAGES GAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**
14. TRANSPORTS SCOLAIRES 2015 - 2019 MARCHE N°2015-216-01 LOT 1 CIRCUITS 216012 - 216015 - 216016 MODIFICATION DES MODALITES DE REVISION DES PRIX SUITE A LA SUPPRESSION D'INDICES INSEE 2016 APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AVEC LA SAS CROLARD, **VOTEE A L'UNANIMITE**
Pour ces 4 délibérations, M. Bernard Saillant explique aux membres du conseil communautaire que les prix mentionnés au bordereau des prix unitaires du marché de service régulier routier pour la desserte des établissements d'enseignements sont révisés une fois par an. Les avenants ont pour objectif de modifier les indices disparus et les remplacer, par des indices correspondant à des séries équivalentes.

DECHETS

15. PLAN DE PREVENTION DES DECHETS, **VOTEE A L'UNANIMITE** - Départ de M. Vincent Humbert
M. Christian Bunz présente le plan, précisant que la loi Grenelle prévoit la mise en place d'actions suivant un échéancier selon les objectifs fixés par la commission développement durable. Le power point présenté est annexé au compte rendu.
M. Daniel Bouchet souhaite que ce type d'étude soit réalisé prioritairement par des agents de la collectivité et non des cabinets.

MARCHES

16. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR DU VERNAY A VOVRAY-EN-BORNES, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Dominique Batonnet rappelle que la CCPC et la commune de Vovray en Bornes ont signé une convention financière fixant les modalités d'exécution d'une convention de PUP. Le PUP concerne l'aménagement de 8 logements pour lesquels sera réalisé un nouveau réseau d'assainissement collectif, ainsi que le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable.
17. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU SERVICE D'ASSURANCES, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Daniel Bouchet précise que les contrats d'assurance relatifs aux dommages aux biens, responsabilité civile, à la flotte automobile et à la protection juridique arrivent à terme au 31/12/2016. Les nouvelles offres représentent une économie du fait d'une sinistralité limitée ces dernières années.
18. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES EXPLOITATION DE LA DECHETERIE DE CRUSEILLES AVENANT N°1, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Christian Bunz précise que cet avenant fait suite à un réaménagement des quais de la déchetterie permettant la mise à disposition d'une benne de taille plus réduite qu'auparavant pour les pneumatiques.
M. Michel de Reydet regrette que l'entreprise EXCOFFIER FRERES SA n'ait pas de concurrent, tout en soulignant sa disponibilité et son efficacité.
Un débat s'engage sur les horaires de la déchetterie et sur les conditions d'accueil de certains usagers. M. Christian Bunz précise que le gardien a des consignes très précises et qu'une adaptation des horaires en particulier peut être discutée.
19. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES, LA COMMUNE DE CRUSEILLES ET LE SYANE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX RELATIF AUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS - SECTEUR ARTHAZ-BECCON - CRUSEILLES AVENANT 1 POUR LE LOT 1 ET LE LOT 2, **VOTEE A L'UNANIMITE**
M. Dominique Batonnet précise que l'avenant est justifié par des travaux supplémentaires.

Questions diverses :

- Le 27/09/2016 à 18 h 30 : bureau à Menthonnex en Bornes
- Le 8/11/2016 à 18 h30 : Venue de M. Martial Saddier en tant que Vice-président de la région (le rendez-vous initialement fixé le 11/10 a été déplacé à la demande de M. Martial Saddier), suivi du conseil communautaire au siège de la CCPC
- Le tableau des vœux 2017 sera envoyé à tous les maires (certaines mairies n'ont pas encore répondu)

- Les prochaines dates relatives au PPI sont les suivantes : 18/10, 15/11, 13/12 à 18 heures au siège de la CCPC

M. Xavier Brand réitère sa demande concernant la consommation foncière. M. le président lui confirme que M. Ange Sartori adressera ses conclusions à la fin de mois d'octobre.

Concernant la dissolution du SMDEA, il est impératif que la CCPC puisse délibérer au prochain conseil communautaire.

M. le président informe les membres du conseil communautaire que la CCPC vient de recevoir le nouvel arrêté de M. le Préfet concernant la modification statutaire, document qui sera adressé à chaque maire pour information.